



Tous les citoyens qui vivent dans une démocratie ont des **libertés** et des **droits** garantis, qui sont généralement décrits dans un document juridique qui fait partie de la constitution, comme une charte des droits.

Un droit est un concept légal ou quelque chose que nous sommes moralement ou légalement autorisés à faire ou à avoir. Les droits et les libertés des citoyens sont essentiels dans un pays démocratique robuste. Pour obtenir des droits, il faut généralement les réclamer (par la voie des tribunaux, et même parfois par la violence); ils ne sont pas toujours librement consentis.

Au Canada, nos droits sont protégés par la **Charte canadienne des droits et libertés**. La Charte contient sept articles : les libertés fondamentales, les droits démocratiques, la liberté de circulation, les garanties juridiques, le droit à l'égalité, les droits relatifs aux langues officielles et les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. La Charte du Canada est admirée partout dans le monde et a inspiré de nombreux autres pays.

Les **droits démocratiques** comprennent le droit de chaque citoyen canadien, âgé de plus de 18 ans, de voter lors des élections fédérales. Les élections sont le processus par lequel nous choisissons nos représentants élus et notre gouvernement.

Les droits s'accompagnent de **responsabilités**. Une responsabilité est un devoir ou une obligation. C'est quelque chose que vous devez faire afin de respecter certains droits, de les maintenir ou de les promouvoir. Par exemple, le droit de voter s'accompagne de la responsabilité de poser ce geste de façon éclairée et de manière déterminée.

Le **droit de vote** n'a pas toujours été universel au Canada. Plusieurs groupes ont été privés de ce droit par le passé, selon des critères fondés sur le sexe, la race, la religion et même la profession.

Le **suffrage universel** est l'octroi du droit de voter à tous les citoyens âgés de plus de 18 ans, reposant sur limposées notamment aux femmes, aux Premières Nations et Inuit, aux minorités ethniques et religieuses et aux personnes qui ne possèdent aucune propriété.

Les femmes du Canada ont obtenu le droit de vote après des années de protestations. Le Manitoba fut la première province à adopter une loi à cet effet, en janvier 1916, et les femmes de la Colombie-Britannique ont obtenu le droit de voter et de se présenter aux élections provinciales le 5 avril 1917. En 1918, les femmes du Canada avaient, dans une large mesure, le droit de voter au même titre que les hommes lors des élections fédérales. Elles obtiendront le droit de se présenter comme candidates fédérales en 1919.

LEÇON 2 : DROITS ET RESPONSABILITÉS EN DÉMOCRATIE

Même si ces dernières n'étaient pas toutes égales devant la loi. Les femmes, ainsi que les hommes, de plusieurs minorités ethniques et raciales, comme les Canadiens d'origine chinoise et japonaise et les Autochtones, furent privés du droit de voter pendant plusieurs décennies. Les hommes des Premières Nations ne pouvaient voter que s'ils abandonnaient leurs droits issus des traités et leur statut indien. Les Premières Nations n'ont obtenu le droit de voter aux élections provinciales de la Colombie-Britannique qu'en 1949. Le suffrage universel, n'a été instauré qu'en 1960.

Malgré ce changement face à ces injustices, la participation aux élections est en déclin au Canada depuis plusieurs décennies. Le fait que ce faible taux de participation soit surtout concentré chez les jeunes Canadiens nous inquiète tout particulièrement. *L'Enquête nationale auprès des jeunes*, commandée par Élections Canada, cerne plusieurs raisons expliquant le désintérêt des jeunes, notamment le manque d'intérêt et de connaissances sur la politique, le manque d'information sur le lieu du vote et la manière d'exprimer son suffrage et le fait de ne pas considérer le vote comme un devoir de citoyen.

GRANDE IDÉE

Tous les citoyens qui vivent en démocratie ont des libertés et des droits garantis. Le droit de voter s'accompagne de la responsabilité de poser ce geste de façon éclairée et de manière déterminée.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves devraient avoir acquis des connaissances sur ce qui suit :

- les droits civils et politiques définis dans la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- l'histoire du droit de vote au Canada et les politiques discriminatoires relatives au suffrage.

Les élèves devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- identifier et expliquer les responsabilités qui accompagnent nos droits et libertés au Canada;
- réfléchir aux cas de discrimination du passé liés au droit de vote et évaluer le rôle des gens, des événements ou des développements de la société au regard du suffrage universel.

RESSOURCES

- Présentation PowerPoint 2 : Droits et responsabilités en démocratie
- Vidéo : Le droit de vote
- Vidéo : L'histoire du droit de vote en Colombie-Britannique
- Document 2.1 : Points saillants de la *Charte canadienne des droits et libertés*

- Document 2.2 : Histoire du droit de vote au Canada
- Document 2.3 : Histoire du droit de vote en Colombie-Britannique
- Fiche 2.4 : Le droit de vote au Canada
- Fiche 2.5 : Nos droits et responsabilités
- Fiche 2.6 : Fiche de planification

(Les vidéos, diapositives et les versions numériques des fiches d'activité peuvent être trouvés au www.voteetudiant.ca/cb)

ACTIVITÉS

 **Amorce : 10 à 15 min.**

1. Discutez de l'idée de « droit » et demandez aux élèves de dresser une liste de leurs droits à l'école. Quelques exemples :

- Le droit à une éducation
- Le droit de penser et de s'exprimer librement
- Le droit à un établissement propre et sécuritaire
- Le droit d'être traité équitablement et avec respect
- Le droit de se faire des amis et de s'associer aux personnes de son choix.

2. Passez en revue le code de conduite de l'école (sur le site internet de l'école ou du conseil scolaire, ou dans l'agenda des élèves). Reliez les attentes précisées dans ce code à la liste des droits établie par les élèves, et ajoutez-en d'autres, au besoin. Soulignez le fait que les droits viennent avec des responsabilités (ou attentes).

3. Demandez aux élèves de dresser une liste des attentes qui pourraient être ajoutées au code de conduite de l'école (tant pour les élèves que pour les enseignants). Encouragez les élèves à partager leurs idées avec l'administration de votre école grâce à une discussion, une présentation ou une activité de rédaction de lettres; par exemple, le directeur et/ou le directeur adjoint pourraient être invités à visiter la classe pour une discussion sur les règles actuelles et les changements potentiels.

 **Apprentissages essentiels : 20 min.**

Utilisez le PowerPoint 2 et la vidéo « Le droit de vote » pour passer en revue les termes clés suivants : droit, liberté, la *Charte canadienne des droits et libertés*, libertés fondamentales, droits démocratiques, responsabilité, suffrage universel et suffrage des femmes.

Note à l'enseignant : Vous trouverez plus d'information dans les documents 2.1 et 2.2.

 **Discussion : 10 min.**

Le taux de participation au Canada est en déclin depuis les dernières décennies. Lors de l'élection provinciale de 2017 en Colombie-Britannique, seulement un peu plus de la moitié (57.5 %) des électeurs admissibles ont voté. Pourquoi

LEÇON 2 : DROITS ET RESPONSABILITÉS EN DÉMOCRATIE

pensez-vous que de moins en moins de personnes expriment leur suffrage? Est-ce qu'il s'agit d'un manque de respect pour ceux et celles qui ont combattu en faveur du droit de vote? Le fait de ne pas voter peut-il être un choix légitime?

Note à l'enseignant : Soyez sensibles aux circonstances de la vie des élèves qui peuvent créer une polémique autour du vote, comme les motifs religieux ou les traditions de certains groupes.

★ Mise en pratique : 20 à 30 min.

1. Passez en revue et interprétez l'historique des droits de vote en Colombie-Britannique à l'aide du document 2.3 et de la vidéo «L'histoire du droit de vote en Colombie-Britannique», ainsi que de recherches provenant d'autres sources.

2. À l'aide de la fiche 2.4, les élèves devront inscrire la date à laquelle un groupe particulier a obtenu le droit de voter et les raisons pour lesquelles ce droit lui a été accordé.

3. Ensuite, demandez aux élèves de créer une échelle chronologique illustrant les dates où les divers groupes ont obtenu le droit de voter ou le moment où leur accès au vote s'est amélioré.

✚ Autres idées :

A. À l'aide de la fiche 2.1, étudiez la *Charte canadienne des droits et libertés* avec l'ensemble des élèves. Individuellement, en groupe de deux ou avec tout le groupe, les élèves devront réfléchir aux responsabilités qui accompagnent chaque droit au moyen de la fiche 2.5.

B. Demandez aux élèves de créer une affiche ou une pièce multimédia pour célébrer le suffrage universel. La feuille d'activité 2.6 peut être utilisée comme outil de planification d'affiches. Les élèves doivent partager le matériel promotionnel et les présentations créatives dans toute l'école avant votre journée de Vote étudiant. Les productions peuvent également être soumises à CIVIX par courriel ou partagées sur les réseaux sociaux.

C. Demandez ensuite aux élèves de s'imaginer qu'ils appartiennent à un des groupes qui a lutté pour obtenir le droit de voter et de décrire leurs sentiments et leur expérience dans un journal. Les élèves doivent rédiger deux entrées dans leur journal : une entrée avant d'avoir obtenu le droit de voter et l'autre, après l'avoir obtenu. Les élèves peuvent utiliser la fiche 2.7 pour noter leurs entrées.

D. À l'aide des documents 2.2, 2.3 et d'autres recherches, demandez aux élèves de se pencher sur l'histoire des peuples autochtones du Canada et sur la façon dont ils ont obtenu le droit de voter. Les élèves devront écrire un résumé ou un article reposant sur leurs recherches (précisant qui, quoi, où, quand et comment).

E. Le nombre de personnes qui participent aux élections a diminué au cours des dernières années. Seulement 57.7 % des citoyens ont voté lors de la dernière élection provinciale, par rapport à 70.5 % en 1983. Ce déclin est-il acceptable? Constitue-t-il un manque de respect pour ceux et celles qui ont lutté afin d'obtenir ce droit?

F. En vous servant du Document 2.1 comme guide, passez en revue la *Charte canadienne des droits et libertés* en groupe. Individuellement, à deux ou en classe, demandez aux élèves de réfléchir aux responsabilités qui accompagnent chaque droit à l'aide de la feuille d'activité 2.5. Les élèves pourraient également utiliser des sections sélectionnées et trouver un exemple concret qui les représente.



Résumé : 5 min.

Faites une courte récapitulation sur les droits et responsabilités. Vous pouvez aussi demander aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral ou d'apprentissage (voir *Possibilités d'évaluation*).

- Pour vous, que signifie vivre dans un pays démocratique?
- Quelle serait votre réaction si l'on vous refusait le droit d'exprimer vos opinions?
- Est-il important de protéger les droits des minorités dans une démocratie?
- Est-ce qu'il est important que les citoyens soient des membres responsables de la société?
- Voteriez-vous lorsque vous aurez 18 ans? Pourquoi?

RESSOURCES EXTERNES

- « Electoral History of BC », *Elections BC* — www.elections.bc.ca/resources/electoral-history-of-bc *
- L'histoire du vote au Canada, Élections Canada — www.elections.ca
- « Le droit de vote des femmes » *Documentaire Moments marquants* — www.cpac.ca/fr
- « Le système électoral du Canada » *Élections Canada* — www.elections.ca
- L'évolution du droit de vote fédéral, *Élections Canada* — www.elections.ca
- Droit de vote au Canada, *Encyclopédie canadienne*, <http://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/droit-de-vote-1>
- - « Le droit de vote des peuples autochtones », *Encyclopédie canadienne*, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droit-de-vote-des-peuples-autochtones>

* (en anglais seulement)